

Principes et Procédures

Section A - Introduction

- 1A Principes et Procédures
- 2A Objet
- 3A Modifications
- 4A Dispositions
- 5A Conformité
- 6A Abréviations

Section B - Devenir Membre

- 1B Pour Devenir Membre
- 2B Numéro de Membre
- 3B Avantages du Membre
- 4B Renouvellement de l'Accord de Membre

Section C - Opérer en tant que Membre Virtual World Direct

- 1C Programme de Récompenses
- 2C Renseignements aux Medias
- 3C Marques Déposées et Copyrights
- 4C Réclamations et Représentations du Membre
- 5C Réclamations de produit
- 6C Réclamations de revenu
- 7C Rapport de généalogie
- 8C Sociétés, Associations et Trusts
- 9C Pratiques Trompeuses
- 10C Assurance Statut d'Entrepreneur Indépendant
- 11C Adhésion aux Lois et Ordonnances
- 12C Affaire du Membre
- 13C Ventes, Transfert ou Attribution de l'Affaire d'un Membre
- 14C Séparation de l'Affaire d'un Membre
- 15C Succession
- 16C Impôt sur le Revenu
- 17C Territoires
- 18C Ligne de Parrainage
- 19C Transfert à un Autre Parrain

Section D - Responsabilités des Membres et des Parrains

- 1D Supervision & Formation
- 2D Rapport de Violations des Principes

Section E- Conditions de Vente

- 1E Promotion du Produit

Section F – Bonus et Commissions

- 1F Cycles de Bonus et Commissions

- 2F Ajustement des Bonus et Commissions
- 3F Droits de Gagner des Commissions
- 4F Limite de Paiement Minimum pour les Gains et les Commissions

Section G - Annulation et Remboursement

- 1G Consommateurs Finaux

Section H – Résolution de Conflit et Violations de l’Accord

- 1H Conflits entre Membres

Section I – Procédures de Commande

- 1I Formulaire de Commande
- 2I Paiements
- 3I Méthode de Paiement

Section J – Services Membre

- 1J Modification de l’Affaire de Membre
- 2J Ajout de Co-Demandeurs

Section K – Principes d’Inactivité et de Rupture

- 1K Rupture par la Société
- 2K Rupture par le Membre
- 3K Effet de la Rupture
- 4K Membres Retirés

Section L – Définitions

- 1L Accord Membre
- 2L Consommateur Final
- 3L Rapport de Généalogie
- 4L Documentation Officielle Virtual World Direct
- 5L Parrain
- 6L Upline

Section M – Adhésion et Accord Membre

- 1L Instructions

Section A - Introduction

1a Principes et Procédures

Les Principes et Procédures sont inclus dans la demande d’adhésion et l’accord de membre indépendant Virtual World Direct. Vous devez lire et comprendre ces Principes et Procédures avant d’utiliser le système Virtual World Direct pour développer votre affaire indépendante. En tant que membre indépendant Virtual World Direct, vous devez respecter tous les termes et conditions définis dans le document 'Principes et Procédures' et dans l'accord de membre. Vous devez respecter toutes les lois et règles du pays où vous vivez et dans le pays dans lequel vous opérez votre affaire Virtual World Direct. Les mots 'la société' et 'Virtual World Direct' utilisés

dans ce document font référence à Virtual World Direct Ltd.

2a **Objet**

L'objet de l'accord de membre est : Préciser le besoin d'un comportement d'affaire acceptable et d'en définir les normes. Vous assister dans le développement et la protection de votre affaire. Définir la relation entre Virtual World Direct et vous en tant que membre indépendant.

3a **Modifications**

La société se réserve le droit de modifier l'accord de membre en tout temps. Virtual World Direct vous informera de tout changement de ce type. Quand il y a un changement dans tout document officiel, la société vous informe via les documents Virtual World Direct officiels qui vous sont envoyés. Occasionnellement, il se peut qu'il ne soit pas possible pour la société de respecter ses engagements à cause de circonstance en dehors de son contrôle, comme grèves, difficultés de travail, feu, fin de la source d'approvisionnement, décrets ou ordres gouvernementaux, etc...

4a **Dispositions**

Si une clause de l'accord membre se révèle être incorrecte, illégale ou inapplicable, Virtual World Direct pourra amender ou supprimer la clause. L'amendement ou la suppression d'une clause n'affecte pas les clauses restantes, qui restent entièrement valides.

5a **Conformité**

Virtual World Direct conserve en tout temps ses droits de réclamer le respect par le membre de l'accord d'adhésion ou des lois applicables et règles gouvernant la gestion de son affaire. Dans de rares circonstances seulement on pourra renoncer à appliquer une règle, ce qui est seulement permis lorsque autorisé par écrit par la société. De tels renoncements ne se produiront que dans ce cas précis.

6a **Abréviations**

Virtual World Direct	VWD
Syndicat Multi-Gain	SMG
System E-Lottery	SeL
Dépôt de Protection de Participation	DPP
Numéro d'Adhésion	NA

Section B - Devenir Membre

1b **Pour Devenir Membre Vous Devez :**

Etre âgé d'au moins 18 ans.

Envoyer votre demande d'adhésion et votre accord membre à VWD en même temps que la cotisation payable au moment de la demande. La cotisation initiale inclut le paiement de l'adhésion annuelle et le montant pour les quatre premières semaines de participation, et le même montant pour votre DDP.

Vous devez payer toutes les quatre semaines le montant prévu pour une participation de quatre semaines. Vous nous autorisez à débiter votre carte de crédit/débit pour les paiements qui nous sont dus en accord avec les termes et conditions. Un paiement qui vous est fait sera généralement sous la forme d'un chèque en livres sterling britanniques ou délivré via des méthodes plus appropriées.

Vous devez lire les Principes et Procédures. Ne jamais envoyer d'emails non sollicités (Spam) à des destinataires dont l'adresse email a été obtenue autrement que par connaissances personnelles.

2b Numéro d'Adhésion

VWD vous fournit un numéro d'adhésion (NA) qui doit être cité dans toute correspondance, de même qu'une carte de membre comportant cinq numéros pré-sélectionnés. Un total de 49 cartes avec les mêmes cinq numéros est envoyé aux membres du même syndicat. Quand une combinaison de vos numéros, plus n'importe quel autre numéro, correspond à ceux du tirage du loto d'un samedi ou d'un mercredi soir, VWD crédite votre compte membre d'un montant égal à 1/49ème des gains applicables. De temps en temps, il pourra être nécessaire de consolider des syndicats. Lorsque cela arrive, vous recevez une nouvelle carte montrant vos nouveaux numéros de jeu.

3b Renouvellement d'Adhésion

- Pour renouveler votre affaire de membre, VWD nécessite le paiement d'une cotisation annuelle. Le paiement du renouvellement annuel étend votre droit aux avantages des membres et vous fournit un accès renouvelé aux publications VWD. Le paiement peut être fait par carte de crédit/débit, mandat international; virement bancaire ou chèque (RU seulement). Le renouvellement est automatique, à moins qu'une des deux parties informe l'autre par écrit, au moins sept jours avant la date d'expiration, que l'adhésion ne sera pas renouvelée.
- La société se réserve le droit de réviser le montant de la cotisation annuelle. Les membres en sont avisés.

4b Avantages du Membre

Une fois que Virtual World Direct a accepté votre demande d'adhésion et votre accord membre, vous pouvez :

- Participer au Programme de Récompenses VWD.
- Parrainer d'autres individus qui veulent être candidat à l'adhésion.
- Recevoir de la littérature et des communications VWD.
- Participer aux fonctions de support, service, formation, motivation et reconnaissance de la société.
- Participer aux programmes de promotions et de primes pour les membres.
- VWD maintiendra un compte membre à votre nom, définissant tous les débits et crédits, incluant les paiements faits conformément aux termes et conditions. Un relevé est généré toutes les quatre semaines.

Section C - Opérer en tant que Membre VWD

1c Programme de Récompenses

- Vous devez accepter les termes du Programme de Récompenses VWD tel que défini dans le document Programme de Récompenses.
- La société pourra amener le Programme de Récompenses en tout temps.

2c Renseignements aux Médias

Toutes les demandes d'informations des médias en rapport avec VWD doivent être transmises à la société. Cela assurera qu'une information exacte et cohérente est donnée au public en général.

3c Marques Déposées et Copyrights

- Vous n'êtes pas autorisé à utiliser la marque déposée VWD ou le logo de la société pour

promouvoir votre affaire indépendante.

- Vous pouvez vous présenter comme un 'membre VWD indépendant' dans un annuaire téléphonique ou une publicité.
- Vous ne devez pas répondre au téléphone en aucune manière qui pourrait indiquer ou suggérer que l'appelant est arrivé au bureau de la société VWD.
- Vous ne pouvez pas enregistrer ou reproduire des documents de la société, fonction, évènements, discours, etc.
- Vous ne pouvez pas reproduire tout document audio ou vidéo ou présentation produit par la société.
- Vous ne pouvez pas créer, publier, ou causer la publication dans tout média écrit ou électronique, du nom, de la photo ou de toute ressemblance des documents en copyright, ou de la propriété, ou des individus associés à la société sans la permission écrite de VWD.
- Vous ne pouvez pas publier ou distribuer tout document, matériels ou marchandises représentant VWD ou ses produits autrement que ce qui est fourni par VWD et listé sur la liste de prix VWD.

4c Réclamations sur les Produits

En présentant des information sur les produits VWD, vous ne devez pas faire d'autres déclarations (à propos des produits) que celles définies dans les documents VWD ou comme montré dans la liste de produits.

5c Réclamation sur les Revenus

En présentant l'opportunité d'affaire VWD et le Programme de Récompense VWD, vous ne devez pas faire de projections de revenus, réclamations de gains, ou présenter votre revenu VWD (y compris montrer des chèques, des copies de chèques ou des relevés de banque).

6c Distribution

La société vend ses produits directement à ses consommateurs via la méthode de la vente directe.

7c Autres Sociétés et Produits

Vous êtes libre de participer à d'autres sociétés de marketing de réseau et de vous engager dans des activités de vente incluant des produits et services non-VWD. Cependant, vous ne devez pas :

- Recrutez ou enrôler des clients ou membres VWD pour toute autre société de marketing de réseau.
- Produire toute documentation, ou matériel de promotion pour une autre société de marketing de réseau qui serait utilisé pour recruter des clients ou membres VWD.
- Vendre ou faire la promotion de tout produits ou services concurrents aux clients ou membres VWD. Cela inclut tout produit ou service de la même catégorie générique que les produits ou services VWD.
- Offrir des produits VWD pour promouvoir le Programme de Récompenses de la société en association avec tout produit, plan ou prime non VWD.
- Offrir tout produit ou opportunité non VWD en association avec une offre de produits ou opportunités VWD.
- Recruter un prospect, qui accompagne un autre membre à une réunion ou une fonction

de la société, dans les 28 jours suivants cette réunion.

8c Rapports de Généalogie

Les rapports de généalogie VWD sont confidentiels et secrets professionnels. Vous ne devez pas utiliser les rapports pour quoi que ce soit d'autre que pour développer votre affaire VWD. En particulier, vous ne devez pas :

- Transmettre toute information contenu dans les rapports à des tierces personnes.
- Utiliser les rapports pour concurrencer VWD.
- Recruter ou solliciter tout membre du rapport pour participer dans d'autres sociétés de marketing de réseau.

9c Sociétés, Associations et Trusts

Vous devez initialement établir une affaire de membre en tant que distributeur indépendant, une société, une association ou un trust. Vous pouvez changer le statut de votre affaire en envoyant à VWD une copie du document approprié, comme un certificat d'incorporation ou l'enregistrement d'un nom commercial. Tous les éventuels associés doivent signer les demandes d'associations. Toutes les parties de n'importe quelle entité d'affaires sont conjointement et individuellement responsables de n'importe quel endettement ou responsabilité envers VWD.

10c Pratiques Trompeuses

Vous devez expliquer honnêtement et sincèrement à un prospect la nature des produits, de l'opportunité, du Programme de Récompenses et des Principes et Procédures VWD. Cela inclut :

- Etre honnête et exhaustif en présentant la documentation sur le Programme de Récompenses VWD à tous les membres potentiels.
- Indiquer clairement que le revenu du Programme de Récompenses VWD est basé sur les ventes personnelles de produit et non pas sur le recrutement d'autres membres.
- Ne pas déformer le montant des dépenses qu'un membre moyen pourrait avoir en se lançant dans cette affaire.
- Ne pas déformer la quantité de temps qu'un membre moyen pourrait avoir à consacrer à l'affaire pour atteindre les gains estimés et ne pas affirmer que les gains sont garantis.
- Ne pas affirmer ou sous-entendre que vous développerez une organisation pour quelqu'un d'autre.
- Ne pas affirmer que tout consommateur, affaire, ou agence gouvernementale a approuvé ou fait la promotion des produits VWD ou de son Programme de Récompenses.

11c Statut Entrepreneur Indépendant

L'accord que vous avez avec VWD ne crée pas une relation employeur/employé, une association ou une joint-venture. Vous êtes responsables de payer votre propre impôt sur le revenu, de définir vos propres objectifs, heures, et méthodes de vente. Vous êtes un entrepreneur indépendant.

12c Assurance

Vous devriez obtenir une couverture d'assurance pour vos activités d'affaire.

13c Adhésion aux Lois et aux Ordonnances

VWD n'accepte aucune responsabilité et est déchargé si tout aspect de VWD ou du Système E-Lottery ne respecte pas les lois d'un pays particulier. Les gens qui accèdent à ce site le font de leur propre volonté et sont responsables du respect des lois locales applicables dans le pays où ils résident.

14c **Affaire du Membre**

Vous pouvez posséder, opérer ou participer à une seule affaire de membre VWD.

15c **Vente, Transfert, ou Session de l'Affaire d'un Membre**

Vous ne devez pas vendre, transférer ou céder les droits de votre affaire de membre à toute autre personne ou entité sans l'accord écrit de la société. Pour obtenir cet accord, vous devez :

- Informer la société par écrit de votre intention de transférer votre affaire de membre.
- Solder toute dette que vous pourriez avoir avec la société.
- Etre en bons termes avec la société.

De plus, pour recevoir l'accord, l'acheteur doit être éligible pour devenir un membre VWD et remplir correctement la demande d'adhésion et l'accord. Les affaires des membres ne peuvent être combinées. De même, vous ne pouvez pas transférer votre affaire de membre à toute autre personne ou entité qui a possédé ou opéré une affaire de membre VWD dans les 12 derniers mois.

16c **Dissolution d'une Affaire de Membre**

Si vous souhaitez dissoudre votre affaire tenue conjointement, vous devez le faire de telle sorte de ne pas perturber le revenu ou les intérêts de votre groupe ou équipe. Merci de considérer les points suivants quand vous décidez si vous allez ou pas dissoudre votre affaire tenue conjointement :

- Chacun des propriétaires associés peut gérer l'affaire, quand les autres copropriétaires renoncent à leurs droits et à leurs intérêts dans l'affaire.
- Vous pouvez continuer à opérer l'affaire conjointement mais la société ne peut pas diviser les organisations, et ni les commissions ni les chèques bonus ne sont répartis entre les copropriétaires.

17c **Succession**

Si un membre décède ou est frappé d'incapacité, ses droits à commissions, bonus, ainsi que toutes ses responsabilités de membre, seront transmises à ses bénéficiaires déclarés. Dans le cas d'un décès ou d'une incapacité avérée, le bénéficiaire doit présenter à la société un certificat de décès ou d'incapacité, accompagné de la preuve de succession. Vous pouvez hériter et maintenir l'affaire d'un autre membre même si vous gérez actuellement votre propre affaire de membre.

18c **Impôt sur le Revenu**

- Tous les citoyens doivent respecter les lois sur l'Impôt sur le Revenu.
- Le revenu que vous gagnez de vos activités en tant que membre VWD peut être sujet à l'impôt sur le revenu et vous devez faire les démarches nécessaires pour vous en assurer et vérifier si votre revenu VWD est inclus dans votre prochain impôt.
- Selon les lois de l'impôt sur le revenu, vous êtes autorisé à déduire de votre revenu toutes les dépenses encourues pour produire ce revenu. Vous devez donc vous assurer que vous gardez des enregistrements de vos dépenses.

- Vous devez obtenir un reçu de toutes les dépenses déductibles et les archiver soigneusement, car ils peuvent être exigés pour appuyer vos réclamations de dépenses.
- Si vous avez le moindre doute à propos de votre responsabilité vis à vis de l'impôt sur le revenu vous devez demander conseil à un professionnel.

19c Ligne de Parrainage

- Vous avez le droit de choisir votre parrain.
- En règle générale, le premier membre qui vous introduit à VWD devrait avoir la première opportunité de vous parrainer. La société reconnaîtra la première personne listée sur votre accord d'adhésion membre comme votre parrain.
- Vous n'êtes pas autorisé à persuader ou à essayer de persuader un autre membre de VWD d'annuler son accord existant avec VWD pour rejoindre votre organisation.

20c Transfert à un Autre Parrain

La société ne permettra aucun changement dans la ligne de parrainage, sauf dans les circonstances suivantes :

- Quand un membre a été frauduleusement ou de façon non éthique conduit à adhérer à VWD.
- Quand une requête pour un changement est faite dans les 14 premiers jours de l'adhésion. Dans une telle requête, vous devez aussi soumettre le consentement écrit de votre parrain et des parrains de celui-ci. Si au moment de la requête, vous avez une organisation en place, aucun changement ne sera permis dans la ligne de parrainage.
- If you voluntarily cancel your member's business in writing, you may rejoin under the sponsor of your choice after a period of 12 months. Following your voluntary cancellation you may not participate in any member's business during that 12-month period. In the event of voluntary cancellation, you forfeit all rights, bonuses and commissions under your previous line of sponsorship.
- Si vous avez été inactif (ou votre affaire n'a commandé aucun produit) pour une période de 12 mois, vous pouvez annuler votre affaire de membre et vous réinscrire sous un autre sponsor de votre choix.

Section D – Responsabilités des Membres et des Parrains

1d Supervision, Formation et Ventés

Quand vous parrainez un nouveau membre, vous devriez lui transmettre la connaissance du produit, les techniques de promotion effectives, le Programme de Récompenses et les Principes et Procédures. Vous devriez suivre les membres de votre organisation pour vous assurer qu'ils conduisent leurs affaires professionnellement et avec éthique et qu'ils fournissent un support membre de qualité.

2d Rapport de Violations des Principes

Vous devez rapporter à la société toutes les violations de l'accord membre observées.

Section E – Conditions de Vente

1e Promotions des Produits

Le Programme de Récompenses VWD est basé sur la promotion des produits et la fourniture de service aux consommateurs finaux. Pour vous qualifier pour les commissions, vous devez

satisfaire aux exigences suivantes : Vous assurer que tous les formulaires de commande sont entièrement complétés et qu'un paiement correct a été fait.

- Transmettre le formulaire de commande complet accompagné du paiement complet au centre de support VWD dans les 24h après réception : sous sept jours ouvrés une lettre confirmant la réception de la commande et le montant payé sera envoyée au client.

Section F – Bonuses et Commissions

1f Cycles de Bonus et Commission

La société paie les commissions mensuellement – à la fin de chaque cycle d'affaire de quatre semaines. Vous devriez vérifier votre relevé de commission et rapporter toute erreur sous 30 jours. Une période de jeu est une période de 4 semaines qui démarre quand vous commencer la première fois à jouer avec le système e-Lottery.

2f Ajustements des Bonus et Commissions

Les commissions et bonus sont payés sur vos ventes de produit et celles de votre équipe. En conséquence, les commissions et bonus seront ajustés quand tout joueur (consommateur final) réclame un remboursement. VWD retirera la commission gagnée proportionnellement aux ventes de produit.

3f Droits de Gagner des Commissions

Vous devez

- Respecter les termes de l'accord membre pour être qualifié pour les commissions et bonus.
- 'Qualifié' tel que défini dans le Programme de Récompenses (voir le document sur le Programme de Récompenses).
- Aucun paiement n'est fait pour introduire quelqu'un qui annule son adhésion avant de participer à l'affaire. Vous gagner des commissions de membre pour les personnes de votre réseau qui participe au SeL, pas pour les introduire.

4f Commissions et Crédits non Réclamés

- Les crédits sont conservés dans votre compte gains et commissions jusqu'à ce que la balance dépasse la limite de paiement. Quand la balance atteint ce montant, le paiement est fait selon la méthode que vous avez choisie. Les chèques non présentés dans les six mois après la date d'émission ne sont plus valables.
- Tout crédit sur votre compte sera conservé pendant six mois, après quoi la société vous informera par écrit de la balance de crédit.

Section G – Annulation et Remboursements

1g Consommateurs finaux

VWD honorera sa garantie de remboursement à tous les joueurs s'ils le demandent dans les 14 jours suivant leur adhésion à la société.

Section H – Résolution de conflit et violations d'accord

1h Conflits entre Membres

Vous devez essayer de résoudre tout conflit qui survient avec d'autres membres ou chercher assistance de votre upline (parrains). Si vous ne pouvez pas résoudre un conflit vous devez contacter la société et fournir tous les faits par écrit.

Section I – Procédures de Commande

1i Formulaires de Commande

Complétez les informations appropriées, y compris la méthode de paiement, sur le formulaire de commande et ajoutez votre signature. Pour toutes les commandes en ligne vous devez accepter tous les termes et conditions appropriés. Les commandes peuvent être soumises au Support Membre. Merci de parcourir la zone "contactez nous" du site VWD pour plus de détails.

2i Paiement

Le paiement intégral, y compris l'affranchissement et les coûts de manutention, doit être reçu avant que les commandes ne soient expédiées.

3i Méthode de Paiement

VWD acceptera les méthodes de paiement suivantes :

- Mandat International, virement bancaire ou chèque (RU seulement), fait à Virtual World Direct, et les principales carte de crédit/débit.

Section J – Services Membre

1j Modifications de l’Affaire de Membre

Vous devez notifier la société par écrit de tout changement dans les information de votre adhésion et accord membre.

2j Ajout de Co-Demandeurs

Si vous souhaitez ajouter un co-demandeur à votre affaire de membre existante, vous devez fournir à VWD une requête écrite et une demande d’adhésion et un accord membre correctement complétés, et un formulaire d’accord contenant les informations et la signature du co-demandeur.

Section K – Principes d’Inactivité et de Clôture

1k Clôture par la Société

- VWD pourra clôturer l’affaire d’un membre pour une violation des accords et des Principes et Procédures Membre. Cela se traduira par la perte de tous les droits concernant l’organsiation du membre et tous futurs bonus et commissions générés.
- Le membre sera informé de cette action et pourra faire appel de la clôture. Tout appel doit être fait par écrit et adressé à la société dans les 30 jours après le réception de la lettre de clôture.
- Un membre exclu pourra refaire une demande pour devenir membre 12 mois après la date de clôture. Il devra écrire à la société avec arguments pourquoi il pense qu’il doit être autorisé à opérer à nouveau une affaire de membre.

2k Clôture de l’Affaire par le Membre

Vous pouvez clôturer votre affaire de membre en tout temps et pour quelque raison que ce soit. Informez simplement par écrit la société.

3k Effet de la Clôture

A la suite de la clôture le membre n’aura aucun droit, requête, tître, ou intérêt dans son organisation ou pour tous futurs bonus ou commissions des gains générés.

4k Membres Exclus

- Ne se présenteront pas comme membres indépendants VWD
- N’ont pas le droit de vendre des produits ou services VWD.
- Doivent enlever les références à VWD de la vue du public.

Ils recevront les commissions et bonus pour le dernier mois complet immédiatement avant la clôture s'ils sont qualifiés comme défini dans le Programme de Récompenses VWD.

Section L – Définitions

1L Accord Membre

Fait référence à l'Adhésion et à l'Accord Membre, aux Principes et Procédures et au Programme de Récompense.

2L Consommateur final/Membre

Une personne qui commande les produits VWD dans le but de les utiliser personnellement.

3L Rapport de Généalogie

Un rapport généré par VWD qui fournit des information sur l'organisation d'un membre. Ce rapport contient des secrets professionnels.

4L Documentation VWD Officiels

Documentation, bandes son ou vidéo, et autres documents développés, imprimés, publiés ou distribués par VWD.

5L Parrain

Le membre responsable de l'inscription d'un nouveau membre. Le parrain d'un membre est listé sur son formulaire d'adhésion.

6L Upline

Fait référence au(x) membre(s) au-dessus d'un membre particulier dans une ligne de parrainage jusqu'à la société. Autrement dit, c'est la ligne de parrains qui lie la société au membre.

Section M - Adhésion et Accord Membre

1m Instructions:

- Complétez vos noms et adresse sur le formulaire
- Entrez l'adresse à laquelle toutes les correspondances et les chèques doivent être envoyés.
- Entrez votre date de naissance.
- Entrez numéro de téléphone journée, numéro de téléphone soir, numéro de fax et adresse email.
- Entrez un numéro VAT si applicable.
- Complétez le numéro de membre, le nom et le numéro téléphone de votre parrain.

Le nouveau membre sera placé dans l'équipe de la personne indiquée dans la section information parrain.

- Complétez les détails de paiement pour l'abonnement.
- Lisez l'accord membre avec attention, à la fois recto et verso. Quand les termes et conditions sont compris, le demandeur et le co-demandeur doivent signer et dater l'accord (à l'encre noire).
- Des informations de parrainage incorrectes ou incomplètes peuvent retarder les commissions et bonus.
- VWD n'est pas responsable des demandes d'adhésion incorrectes ou incomplètes.